



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire en date du 5 Juin 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, le 5 Juin à 18 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Mme Anne CARDINAL, Maire.

Etaient présents :

Mme CARDINAL A.	Mme GAMBIER E.	M. HENRY P.	M. CARDINAL J.P.
M. PERROT E.	Mme LEVEQUE C.	M. GUILLAUMOT T.	M. FRANC J.J.
Mme GUERIN P.	Mme DELONG S.	Mme SARRACINO S.	Mme BECHEREAU M.
Mme CHATEL B.	M. LEVEQUE J.M.	Mme DESSAIN C.	
Mme GREPINET M.	Mme GOBILLOT L.	M. JANNAUD D.	
M. LAMBERT B.	Mme WANHAM N.	M. VALENTIN D.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M FUERTES N.	à	Mme CARDINAL A.
M VIAIN LALOUETTE F.	à	Mme WANHAM N.
M. EL BOUHI A.	à	M SIMON J.
Mme BOLOPION A.	à	M VALENTIN
Mme MORNAND S	à	Mme DELONG S.

Excusés :

Mme BARON S.
Mme MARPILLAT F.

Mme le Maire procède à l'appel nominal des membres de l'Assemblée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme le Maire à 18 heures 30 minutes.

Mme le Maire rappelle que les débats sont enregistrés puis donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour : aucune remarque.

Les questions déposées par les groupes d'opposition « Notre parti, c'est Langres » et « Langres pour tous » seront examinées dans le cadre des affaires diverses à la fin de la séance.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. Damien VALENTIN est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Johan SIMON à 18h35.

Mme le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27mars 2025.

N° D'ORDRE	OBJET	DECISION
2025-22	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 – Associations à vocation sportive	UNANIMITE
2025-23	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 – Associations à vocation culturelle	UNANIMITE
2025-24	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 – Associations à vocation sociale	UNANIMITE
2025-25	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 – Associations à vocation commerciale, touristique et mémorielle	UNANIMITE
2025-26	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 – Convention avec la Mission Locale	UNANIMITE

2025-27	Aide de la ville de Langres au cinéma New Vox – Convention 2025-2029 avec la SARL L'YRE Cinémas - Approbation	UNANIMITE
2025-28	Agence d'Attractivité de la Haute-Marne - Modification des tarifs de la délégation de service public (DSP) - Approbation	MAJORITE POUR : 24 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 2
2025-29	Dispositif de vidéo-protection – Conventions de mise à disposition de moyens informatiques et fixation des tarifs - Approbation	UNANIMITE
2025-30	Stades municipaux de la Lunette et de la Trincassaye – Nouvelles dénominations en l'honneur de Donat Alexer et Denis Ferrand – Approbation	UNANIMITE
2025-31	Police Intercommunale – Convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat (gendarmerie) – Approbation	UNANIMITE
2025-32	Convention de partenariat relative à l'accueil des nouveaux habitants entre le PETR du Pays de Langres, les Communautés de Communes du Grand Langres, des Savoir-Faire, Auberive Vingeanne Montsaugéonnais et la Ville de Langres - Approbation	UNANIMITE POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
2025-33	Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Langres et l'association Langres foires et salons - Approbation	UNANIMITE
2025-34	Acquisition de la parcelle 144 BR n°99 sise 13 rue de Saint Vallier à Corlée	UNANIMITE
2025-35	Modification du tableau des effectifs	UNANIMITE
2025-36	Plan de formation 2025 – Présentation	UNANIMITE
2025-37	Rapport social unique au titre des données 2023 – Présentation	UNANIMITE
2025-38	Règlement intérieur : ajustement des dispositions relatives à la prévention de l'alcoolémie et de la consommation de substances illicites	UNANIMITE
2025-39	Mutualisation – Avenant à la convention de service commun concernant le Centre technique de Neuilly l'Evêque – Autorisation de signer l'avenant	UNANIMITE
2025-40	Protection sociale complémentaire – Mandat au centre de gestion pour établir une convention de participation pour la couverture du risque santé des agents	UNANIMITE
2025-41	Convention de partenariat retraites avec le Centre de Gestion – Autorisation de signer la convention	UNANIMITE
2025-42	Convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité et en matière de prévention des risques avec le Centre de Gestion – Autorisation signer la convention	UNANIMITE
2025-43	Approbation des règlements généraux et des conventions de location et d'utilisation de la Salle Jean Favre et du Théâtre Michel Humbert	UNANIMITE
2025-44	Ecole Municipale de Musique – Règlement intérieur - Délibération n°2019-36 en date du 8 avril 2019 – Abrogation et remplacement	UNANIMITE
2025-45	Ecole Municipale de Musique – Tarifs - Délibération n°2019-37 en date du 8 avril 2019 – Abrogation et remplacement	UNANIMITE
2025-46	Inventaire du patrimoine communal de Langres – Convention cadre 2021-2025 Ville de Langres- Région Grand Est – Convention d'application 2025 – Approbation	UNANIMITE
2025-47	Convention de prêt d'œuvre avec l'Hôtel-Dieu - Musée Greuze de Tournus	UNANIMITE
2025-48	Convention de dépôt d'œuvre (Statue Eloa) entre l'IME Val de Suize et la Ville de Langres	UNANIMITE
2025-49	Convention partenariale entre l'IME Val de Suize et la Ville de Langres (installation rond-point de Chaumont)	UNANIMITE
2025-50	Convention de mandat – Ville de Langres - Agence d'attractivité - Avenant de commercialisation 2025 – Approbation	UNANIMITE
2025-51	Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Autour des Rencontres Philosophiques de Langres (ARPL) et la Ville de Langres - 2025-2027 - Approbation	UNANIMITE

Mme BECHEREAU demande quelles sont les postures populistes dont le groupe « Notre Parti c'est Langres » est accusé.

Madame le Maire précise qu'il s'agit des demandes faites pour faire du « buzz » et qui ne sont pas fondées.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation permanente pour les marchés pour la période comprise entre le 15 novembre 2024 et le 19 février 2025 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	ADRESSE	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	OBSERVATION
RESTAURATION DE LA PASSERELLE DE BLANCHEFONTAINE Lot 1 : maçonnerie - pierre de taille Avenant n° 1	CHARPENTIER PM	94000 Créteil	sans objet (prolongation des délais d'exécution)	31/01/2025	
RESTAURATION DE LA PASSERELLE DE BLANCHEFONTAINE Lot 2 : ferronnerie - serrurerie Avenant n° 1	CAN SAS	26270 Mirmande	sans objet (prolongation des délais d'exécution)	31/01/2025	
RESERVES DES MUSEES DE LANGRES - REHABILITATION DES BATIMENTS 9, 10 ET 11 Lot 4 : Electricité CFA - CFO - SSI Avenant n° 1	SNEF	52000 Chaumont	7 841,29 €	13/02/2025	
RESERVES DES MUSEES DE LANGRES - REHABILITATION DES BATIMENTS 9, 10 ET 11 Lot 8 : Peinture - sol - carrelage Avenant n° 1	TESTEVUIDE SA	52200 Langres	900,00 €	13/02/2025	
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'OUTILLAGES DIVERS	TRENOIS DECAMPS	59290 Wasquehal	42500,00 € maximum pour 2 ans Période initiale : 2 ans Reconductible 1 x 2 ans	17/02/2025	Accord-cadre mono attributaire à bons de commande Groupement de commandes avec CCGL VDL coordonnateur du groupement
RESERVES DES MUSEES DE LANGRES - REHABILITATION DES BATIMENTS 9, 10 ET 11 Lot 1 : Démolition - gros-oeuvre Avenant n° 3	Groupement MAILLEFERT/M AGNIER Mandataire MAILLEFERT SAS	52260 Rolampont	7 605,80 €	19/02/2025	

- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation permanente conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DATE	N°	INTITULÉ																								
30 Janvier 2025	DEC-HC-2025-01	<u>REHABILITATION D'OUVRAGES D'ART</u> Passerelle de Blanchefontaine et Pont de la Crémaillère-Saint-Gilles Demande de subventions abrogeant et remplaçant la décision DEC-BD-2024-12 en date du 19 février 2024 Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de la Haute-Marne et du GIP Haute-Marne ou tout autre potentiel financeur en vue d'aider au financement du programme d'investissement 2024 des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art « Passerelle de Blanchefontaine » et « Pont de la Crémaillère – Saint-Gilles », pour les prestations suivantes : <table><tr><th>DESIGNATION</th><th>MONTANT € HT</th></tr><tr><td>Travaux</td><td>460 323,79 €</td></tr><tr><td>Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, CT ,SPS ...)</td><td>38 395,00 €</td></tr><tr><td>TOTAL de l'opération hors taxe</td><td>498 718,79 €</td></tr></table>	DESIGNATION	MONTANT € HT	Travaux	460 323,79 €	Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, CT ,SPS ...)	38 395,00 €	TOTAL de l'opération hors taxe	498 718,79 €																
DESIGNATION	MONTANT € HT																									
Travaux	460 323,79 €																									
Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, CT ,SPS ...)	38 395,00 €																									
TOTAL de l'opération hors taxe	498 718,79 €																									
10 Février 2025	DEC-HC-2025-02	<u>TARIFS DES SPECTACLES</u> Saison culturelle 2024-2025 Fixation du tarif d'un concert supplémentaire dans la saison 2024-2025 : « Duo Jauvain – Grassot » 26 avril 2025 – Tarif D																								
11 Février 2025	DEC-HC-2025-03	<u>BRIGADE DU PATRIMOINE</u> Demande de subventions – Année 2025 Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC), du GIP Haute-Marne ainsi que tout autre potentiel financeur en vue d'optimiser le plan de financement du fonctionnement de l'équipe « brigade du patrimoine » chargée de l'entretien des remparts classés au titre des Monuments Historiques pour l'année 2025 : <table><tr><th>DEPENSES</th><th>MONTANT HT EN €</th><th>MONTANT TTC EN €</th></tr><tr><td>Salaires chargés</td><td>114 852,12 €</td><td>114 852,12 €</td></tr><tr><td>Fournitures, outillages, consommables et équipements</td><td>4 118,32 €</td><td>4 939,49, €</td></tr><tr><td>Total dépenses fonctionnement</td><td>118 970,44 €</td><td>119 979,61 €</td></tr></table> <table><tr><th>RECETTES</th><th>MONTANT</th><th>Pourcentage</th></tr><tr><td>Ville de Langres</td><td>35 691,13 €</td><td>30 %</td></tr><tr><td>DRAC</td><td>59 485,22 €</td><td>50 %</td></tr><tr><td>GIP (Haute-Marne) contrat de centralité 2021-2026</td><td>23 794,09 €</td><td>20 %</td></tr></table>	DEPENSES	MONTANT HT EN €	MONTANT TTC EN €	Salaires chargés	114 852,12 €	114 852,12 €	Fournitures, outillages, consommables et équipements	4 118,32 €	4 939,49, €	Total dépenses fonctionnement	118 970,44 €	119 979,61 €	RECETTES	MONTANT	Pourcentage	Ville de Langres	35 691,13 €	30 %	DRAC	59 485,22 €	50 %	GIP (Haute-Marne) contrat de centralité 2021-2026	23 794,09 €	20 %
DEPENSES	MONTANT HT EN €	MONTANT TTC EN €																								
Salaires chargés	114 852,12 €	114 852,12 €																								
Fournitures, outillages, consommables et équipements	4 118,32 €	4 939,49, €																								
Total dépenses fonctionnement	118 970,44 €	119 979,61 €																								
RECETTES	MONTANT	Pourcentage																								
Ville de Langres	35 691,13 €	30 %																								
DRAC	59 485,22 €	50 %																								
GIP (Haute-Marne) contrat de centralité 2021-2026	23 794,09 €	20 %																								

		<table><tr><td>Total recettes fonctionnement</td><td>118 970,44</td><td>100 %</td></tr></table>	Total recettes fonctionnement	118 970,44	100 %												
Total recettes fonctionnement	118 970,44	100 %															
12 Février 2025	DEC-HC-2025-04	<u>TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU SEPARATIF</u> Côte des Auges Demande de subventions Demande de subvention auprès de l’Agence Eau Seine Normandie ainsi qu’à tout autre financeur, selon le plan prévisionnel de financement suivant : <table><tr><td>RECETTES</td><td>POURCENTAGE</td><td>MONTANT EN €</td></tr><tr><td>Ville de Langres</td><td>20,00 %</td><td>41 600,00 €</td></tr><tr><td>Département (contrat territorial)</td><td>50,00 %</td><td>104 000,00 €</td></tr><tr><td>Agence de l’Eau Seine Normandie</td><td>30,00 %</td><td>62 400,00 €</td></tr><tr><td>Total recettes</td><td>100,00 %</td><td>208 000,00 €</td></tr></table>	RECETTES	POURCENTAGE	MONTANT EN €	Ville de Langres	20,00 %	41 600,00 €	Département (contrat territorial)	50,00 %	104 000,00 €	Agence de l’Eau Seine Normandie	30,00 %	62 400,00 €	Total recettes	100,00 %	208 000,00 €
RECETTES	POURCENTAGE	MONTANT EN €															
Ville de Langres	20,00 %	41 600,00 €															
Département (contrat territorial)	50,00 %	104 000,00 €															
Agence de l’Eau Seine Normandie	30,00 %	62 400,00 €															
Total recettes	100,00 %	208 000,00 €															
25 Février 2025	DEC-HC-2025-05	<u>REQUALIFICATION ET RESTRUCTURATION DES VOIRIES</u> Zone industrielle des Franchises Programme Pluriannuel de remise en accessibilité multimodale Demande de subventions Demande de subvention auprès de l’Etat, du Département de la Haute-Marne et du GIP Haute-Marne, ainsi qu’auprès de tout autre financeur potentiel, en vue d’aider au financement du programme d’investissement 2025 relatif aux travaux de requalification et restructuration des voiries de la zone industrielle des Franchises dans le cadre du programme pluriannuel de remise en accessibilité multimodale pour les prestations suivantes : <table><tr><td>Travaux de création d'une voie verte Avenue Jean Lepetz</td><td>65 929,00 €</td></tr><tr><td>Travaux de création d'une voie verte Chemin Miraux</td><td>25 690,00 €</td></tr><tr><td>TOTAL de l’opération hors taxe</td><td>91 619,00 €</td></tr></table>	Travaux de création d'une voie verte Avenue Jean Lepetz	65 929,00 €	Travaux de création d'une voie verte Chemin Miraux	25 690,00 €	TOTAL de l’opération hors taxe	91 619,00 €									
Travaux de création d'une voie verte Avenue Jean Lepetz	65 929,00 €																
Travaux de création d'une voie verte Chemin Miraux	25 690,00 €																
TOTAL de l’opération hors taxe	91 619,00 €																
5 mars 2025	DEC-HC-2025-06	<u>LOCATION d'UN EMPLACEMENT A USAGE DE GARAGE</u> <u>Bâtiment sis rue du 8 mai 1945 52200 LANGRES – Box n°10 –</u> <u>Emplacement à usage de garage</u> Bail de location par la Ville de Langres à Monsieur Alain JARRIGE pour une durée d’un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 71,02 euros charges comprises et le versement d’une caution de 90 €.															

Mme le Maire demande si ses décisions suscitent des questions.

Aucune remarque n'est formulée.

Présentation par Monsieur POINT du Cabinet SAGACITE du projet de centre social, culturel et commercial aux quartiers neufs.

Mme CHATEL demande si l'espace marché sera couvert.

Monsieur Point confirme, qu'en l'état, il n'est pas prévu de couvrir l'espace. Néanmoins, rien ne l'empêche.

Madame CHATEL indique qu'aujourd'hui le centre social est fermé le week-end. Le projet prévoit qu'une partie du bâtiment reste ouvert le week-end. Madame CHATEL en demande confirmation.

Monsieur POINT précise que le détail des horaires d'ouverture n'est pas encore prévu à ce stade du projet. Cependant, l'objectif du projet est d'avoir une salle multi-activités fonctionnant à la fois avec le centre social, pendant ses horaires d'ouverture, et à la fois de manière indépendante, notamment le soir ou le week-end.

Madame CHATEL s'interroge sur le fonctionnement de la partie dédiée aux associations.

Monsieur POINT souligne qu'il s'agit d'une partie destinée à une utilisation ponctuelle (assemblée générale, réunion, repas...).

Madame GREPINET confirme que les horaires d'ouverture du centre social n'ont pas été abordés dans le cadre de la programmation réalisée par Monsieur POINT et que la partie dédiée aux associations n'est pas un accueil pérenne de celles-ci.

Monsieur POINT rappelle que le projet vivra également en dehors de l'ouverture du centre social grâce aux commerces, terrasses, sandwicherie...

Madame CHATEL regrette que la partie commerce soit timide.

Monsieur POINT indique que de nombreux commerces sont existants à proximité et qu'il est préférable d'avoir une petite quantité de cellules commerciales occupées qu'une grosse quantité de cellules vides. Il s'agit d'un pôle commercial de proximité répondant aux besoins des habitants du quartier. Par ailleurs, différents événements rendront le site attractif comme une brocante par exemple. Cette attractivité proviendra également de l'aménagement des espaces autour, en répondant aux besoins de l'ensemble des habitants à travers le centre social, la médiathèque, la politique de réussite éducative, les différents espaces détente et les jardins familiaux.

Mme BECHEREAU demande si la construction des petits îlots de bâtiments serait portée par HAMARIS.

Madame le Maire et Monsieur POINT précisent que ces îlots sont une possibilité complémentaire mais qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un objectif.

Madame BECHEREAU souhaite connaître la fréquentation actuelle de la M2K et la fréquentation estimée suite au projet.

Monsieur POINT répond qu'à ce jour 20% de la population du quartier fréquente l'espace M2K.

Madame GREPINET complète en indiquant qu'une cinquantaine d'usagers fréquentent la médiathèque. Globalement, cela est dépendant du jour et de l'activité. Certains événements peuvent réunir une centaine de personnes.

Monsieur POINT rappelle qu'aujourd'hui certains usagers ne fréquentent pas les services dans la mesure où les locaux ne sont pas adaptés.

Madame le Maire remercie Monsieur POINT pour cette présentation et il est rappelé qu'une réunion de présentation à destination des habitants est prévue le 25 juin 2025.

1 - AFFAIRES FONCIERES-URBANISME-HABITAT

2025-52

Rapporteur : Mme Marylène GREPINET

Construction d'un centre social, culturel et commercial aux quartiers neufs – Validation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre - Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2162-15 à R.2162-26,
Vu l'avis favorable de la commission Travaux-Patrimoine et Urbanisme rendu le 20 mai 2025,
Considérant que la maison de quartier de Langres s'est affirmée au fil des ans comme un outil d'accueil, d'animation et de médiation sociale indispensable aux populations des quartiers neufs de la Ville de Langres,
Considérant que les locaux occupés par la maison de quartiers ne sont plus adaptés aux besoins,
Considérant le projet de conception d'un nouveau bâtiment pour centre social adapté à l'accueil des usagers, modulable au gré des projets et permettant de délivrer des services en lien avec les besoins de la population, partout où elle se trouve sur le territoire,
Considérant en parallèle, le projet de redynamisation du centre commercial des quartiers neufs permettant d'accueillir deux cellules commerciales supplémentaires,
Considérant que ces deux projets font l'objet d'une réflexion globale relative à l'aménagement des quartiers neufs,
Considérant le projet du programme du nouveau centre social, culturel et commercial aux quartiers neufs,
Considérant que pour la poursuite du projet il est nécessaire de lancer un concours de maîtrise d'œuvre en vue de retenir une équipe composée, notamment, d'un architecte,
Considérant que dans le cadre de cette procédure, il convient de désigner un jury de concours composé exclusivement de personnes indépendantes au concours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme général de l'opération de construction d'un nouveau centre social, culturel et commercial aux quartiers neufs pour un montant total estimé à 6 388 813,50 € HT, dont la part travaux s'élève à 5 405 287,50 € HT;
- Approuve le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse sur ces bases en application des dispositions des articles R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la commande publique ;
- Constitue le jury de concours de maîtrise d'œuvre composé de la manière suivante :
 - Madame la Présidente de la commission d'appel d'offres siégeant en qualité de Présidente du jury ;
 - Les membres élus de la commission d'appel d'offres spécialement constituée pour ce projet comme suit ;

MEMBRES DE LA CAO DANS LE CADRE DU JURY DE CONCOURS	
Maire – Président de droit	
Etienne PERROT	TITULAIRES
Johan SIMON	
Marylène GRÉPINET	
Jean-Pierre CARDINAL	
Paul HENRY	
Benjamin LAMBERT	SUPPLÉANTS
Jean-Marc LEVEQUE	
Laurence GOBILLOT	
Jean-Jacques FRANC	
Florence MARIPIILLAT	

- Quatre architectes qu'il appartiendra à Madame le Maire de Langres de désigner par voie de décision

Seront invités à participer aux réunions du jury avec voix consultative, des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, dont notamment, les agents des directions ou services compétents dans la matière qui fait l'objet du concours, ou qui ont un rôle de conseil et d'encadrement des procédures.

La convocation par la Présidente du jury vaudra désignation des personnes avec voix consultative.

- Fixe à trois le nombre de candidats qui pourront être admis à concourir ;
- Fixe le montant maximal de l'indemnité qui pourra être versée à chacun des candidats admis à présenter une esquisse à la somme de 20 000 € TTC par équipe, soit un total de 60 000 € TTC. Cette indemnité pourra être réduite si les prestations présentées sont jugées insuffisantes par le jury. Elle constituera par ailleurs une avance sur honoraires pour le candidat où le groupement lauréat.
- Approuve le plan de financement ci-après :

INVESTISSEMENTS					
DEPENSES			RECETTES		
DESCRIPTIF DEPENSES	MONTANT DEPENSES HT	MONTANT DEPENSES TTC	FINANCEURS	MONTANT ÉLIGIBLE	TAUX
TRAVAUX			REGION GRAND EST	1 101 784,00 €	17%
Partie Nord	384 900,00 €	461 880,00 €	DEPARTEMENT HAUTE-MARNE	200 000,00 €	3%
Partie Pergola	232 600,00 €	279 120,00 €	GIP HAUTE-MARNE	773 700,00 €	12%
Relation Parc Eponine	81 780,00 €	98 136,00 €	FONDS VERTS (ETAT)	311 404,95 €	5%
Partie sud	350 960,00 €	421 152,00 €	DETR (ETAT)	1 372 730,63 €	21%
Bâti (démolition, désamiantage, commerces)	1 027 700,00 €	1 233 240,00 €			
Parvis	242 670,00 €	291 204,00 €			
Place de quartier, miroir et abords	256 460,00 €	307 752,00 €			
Traitement des abords	142 830,00 €	171 396,00 €			
Batiment centre socio-culturel	2 412 500,00 €	2 895 000,00 €			
Aménagements extérieur	45 100,00 €	54 120,00 €			
Mobilier bâti	45 000,00 €	54 000,00 €			
Aléas travaux (3,5%)	182 787,50 €	219 345,00 €			
TOTAL DEPENSES TRAVAUX	5 405 287,50 €	6 486 345,00 €			
ETUDES					
Programmiste	34 200,00 €	41 040,00 €			
Diag amiante, étude géotechniques, sondages	35 000,00 €	42 000,00 €			
AMO conception	258 015,00 €	309 618,00 €			
MOE bâti	292 417,00 €	350 900,40 €			
Equipe BE bâti	120 407,00 €	144 488,40 €			
MOE VRD	112 924,50 €	135 509,40 €			
Frais divers	130 562,50 €	156 675,00 €			
TOTAL DEPENSES ÉTUDES	983 526,00 €	1 180 231,20 €			
TOTAL DEPENSES	6 388 813,50 €	7 666 576,20 €	TOTAL RECETTES	3 759 619,58 €	59%
MONTANT TOTAL MAXIMUM SUBVENTION 80% : 5 111 050,80 €					

- Autorise Madame le Maire à solliciter les financements relatifs à la construction de ce nouvel équipement socio-culturel en cœur de quartier, auprès de l'Etat, la Région Grand-Est, le Groupement d'intérêt public (GIP) Haute-Marne, le Département de la Haute-Marne, selon le plan de financement précité, ainsi qu'auprès de tout autre financeur potentiel ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération, ainsi que les éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

ABSTENTIONS : (7) M CARDINAL JP, M FRANC JJ, Mme BECHEREAU M, Mme DELONG S, M HENRY P, Mme CHATEL B, Mme MORNAND (PO)

Madame DELONG trouve dommage de ne pas avoir été associée au comité de pilotage et en demande la raison.

Madame le Maire explique que le projet est en phase étude.

Monsieur PERROT précise que le projet a été présenté en commission travaux.

Madame le Maire ajoute que plusieurs réunions publiques de concertation pour recueillir les besoins de la population ont eu lieu et que les élus du groupe « Notre Parti c'est Langres » n'y ont pas assisté.

Madame DELONG indique ne pas avoir reçu d'invitation et avoir assisté aux deux dernières réunions. Le projet n'était pas abordé.

Madame GREPINET confirme que le sujet n'était pas abordé puisque ce n'était pas le but de ces réunions, qui portait sur la concertation des habitants. La réunion du 25 juin sera, elle, spécifique au centre social.

Madame DELONG trouve dommage que ce projet ne se trouve pas dans une réflexion globale, au-delà du périmètre prévu dans le projet. Par ailleurs, **HAMARIS** ne souhaite pas construire à moyen terme.

Madame le Maire répond que la construction d'îlots d'habitation est une éventualité et non un objectif. Le projet présenté aujourd'hui est en cohérence avec le Plan Guide.

Mme CHATEL reconnaît qu'il s'agit d'un beau projet mais trouve prématuré de délibérer avant qu'un débat avec l'ensemble de la population langroise n'ait eu lieu.

Madame le Maire indique que ce projet est bâti sur les besoins identifiés et exprimés par la population des quartiers neufs.

Madame CHATEL regrette que seuls les besoins des habitants des quartiers neufs n'aient été identifiés.

Madame le Maire précise que le centre social est ouvert à l'ensemble de la population langroise, qui a été invitée aux réunions de concertation.

Madame GREPINET explique que lors de la « rue aux enfants » organisée Place Diderot, l'évènement a été fréquenté par des enfants du centre-ville et des quartiers neufs. Ce même évènement a été organisé, avec la même publicité, aux quartiers neufs et a contrario très peu d'enfants du centre-ville étaient présents.

Madame CHATEL demande pourquoi le service « politique de la Ville » est délocalisé pour intégrer ces futurs locaux.

Madame GREPINET informe que ce service fait partie intégrante de la vie du quartier et est pour l'heure hébergé dans un appartement, ce qui n'est pas adapté.

Madame CHATEL regrette que le projet soit focalisé sur la maison de quartier et pas assez sur la partie économique. Le bâtiment accueillant la maison de quartier sera fermé le week-end alors que c'est le point central du projet.

Madame le Maire répond que le besoin premier du projet était l'amélioration de la maison de quartier. La partie économique pourra s'étendre au besoin.

Madame GREPINET ajoute que la salle « multi-activités » ne sera pas fermée le week-end et pourra y accueillir des événements. Il pourra être étudié la pertinence d'une activité du centre social le samedi. En ce qui concerne le commerce, deux sont déjà existants, des projets sont en cours et le programme permet d'ajouter des cellules au besoin. Il faut trouver l'équilibre entre les besoins de la population et les réalités économiques.

Monsieur HENRY reconnaît un beau projet. De nombreux bâtiments ont été déconstruits par **HAMARIS**, le bailleur social a-t-il d'autres projets de démolition ?

Madame le Maire indique que le projet de déconstruction du Bâtiment « Les Hortensias » est toujours d'actualité.

Madame GREPINET précise que le bâtiment « Les Hortensias » est aujourd'hui occupé uniquement par le PHILL qui sera relogé avant la déconstruction.

Monsieur CARDINAL regrette qu'un tel projet n'ait pas été lancé en début de mandat et qu'il conviendrait de terminer les projets déjà en cours.

Madame le Maire répond que Langres ne se limite pas au centre historique.

Madame CHATEL remarque que suite au nettoyage sur le site « La Grenouille » les marches ont été creusées par le nettoyage. Le toit de la Fontaine mérite également un nettoyage.

Madame le Maire rappelle que la Fontaine de la Grenouille est classée, la DRAC doit en étudier la réfection.

Mme DELONG précise que le Groupe « Notre Parti c'est Langres » s'abstiendra sur ce vote dans la mesure où il n'a pas été associé au projet et que celui-ci devrait prendre en compte un périmètre plus large que celui retenu.

Madame DELONG revient sur les décisions prises par Madame le Maire présentées en début de séance.

Madame GUERIN répond que « Rempart Musique » a dû arrêter son activité faute de bureau. Ils devaient reprendre sous la forme de l'Harmonie Municipale mais aucune information n'est parvenue depuis. Les instruments appartenaient à l'association. L'Harmonie Municipale a décidé de quitter les locaux du bâtiment 31.

2025-53

Rapporteur : Mme le Maire

Cession d'un immeuble sis 21 rue Lelièvre à Langres – Régularisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2022-49 du 2 juin 2022 et n°2023-35 en date du 22 mars 2023, modifiant la délibération 2022-49, portant cession au profit de la SCI ELRA,

Vu l'estimation des domaines en date du 7 mai 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Patrimoine-Urbanisme » en date du 20 mai 2025,

Vu le rapport présenté,

Considérant la délibération n°2022-49 en date du 2 juin 2022 approuvant la cession de la parcelle cadastrée BH n°75 au profit de Monsieur Mathieu POINSOT et Madame Hélène CUTURIER,

Considérant la délibération n°2023-35 en date du 22 mars 2023 modifiant la délibération n°2022-49 du 2 juin 2022 en ce qu'elle approuve la cession de la parcelle cadastrée section BH n°75 au profit de la SCI ELRA, représentée par Madame Hélène CUTURIER, en lieu et place de Monsieur Mathieu POINSOT et Madame Hélène CUTURIER,

Considérant qu'il s'avère qu'une partie de la construction de la parcelle cadastrée BH n°75 empiète en surplomb sur une parcelle n'appartenant pas à la Ville de Langres,

Considérant la nécessité de structurer cet ensemble immobilier sous la forme d'une division en volume permettant ainsi à La Ville de Langres d'acquérir la partie en surplomb afin de la céder à la SCI ELRA conformément aux dispositions des délibérations n° 2022-49 du 2 juin 2022, modifiées par la délibération n° 2023-35 du 22 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve la prise en charge par la Ville de Langres de 50 % des frais liés à l'intervention du géomètre-expert ainsi qu'à l'établissement de l'état descriptif de division en volumes, coût estimés à 1 611 €, les 50 % restant étant supportés par la SCI ELRA ;
- Approuve l'acquisition par la Ville de Langres du volume n°2 de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée BH 472, appartenant à Monsieur Serghei TOFAN et Madame Tatiana

SIVIREAN, d'une superficie de 5 m² (correspondant au 1er étage et aux combles), conformément à l'état descriptif de division en volumes, au prix symbolique d'un euro ; la commune de Langres prendra à sa charge les frais d'acte estimés à environ 500 € ainsi que les frais de mainlevée hypothécaire grevant ledit volume, estimés à environ 500 € ;

- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de cession ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette opération, y compris l'intégration de toutes servitudes, conditions suspensives ou particulières jugées utiles ;
- Confirme que les dispositions des délibérations n° 2022-49 du 2 juin 2022, modifiées par la délibération n° 2023-35 du 22 mars 2023, demeurent inchangées.

Adopté à l'unanimité

2025-54

Rapporteur : Mme le Maire

Échange de terrains situés rue Henri Dunant et rue des Auges à Langres – Régularisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.1111-4,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux-Patrimoine-Urbanisme en date du 20 mai 2025,

Vu l'estimation du pôle d'évaluation domaniale en date du 2 mai 2025,

Vu le rapport présenté,

Considérant la nécessité de réaliser un échange de terrain entre Mme Annick FLOT-MONSSU et Monsieur Florian MONSSU et la Ville de Langres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Constate préalablement la désaffectation du domaine public du terrain d'une superficie de 91 m² sis 16 rue Henri Dunant à Langres ;
- Approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;
- Autorise l'échange sans soulte de ladite parcelle AO n°229, d'une superficie de 91 m², à céder à Madame Annick FLOT-MONSSU et Monsieur Florian MONSSU, nu-propriétaire, ; en échange la Ville de Langres deviendra propriétaire de la parcelle cadastrée section AO n° 228 d'une superficie de 16 m², cette parcelle sera incorporée dans le domaine public communal,
- Décide d'instituer à titre réel et perpétuel la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle privée propriété de Madame Annick FLOT-MONSSU et Monsieur Florian MONSSU, cadastrée section AO n°138 pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales.

Les frais liés à l'acte de vente seront pris en charge par moitié entre les deux parties.

- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de cession ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette opération, y compris l'intégration de toutes servitudes, conditions suspensives ou particulières jugées utiles.

Adopté à l'unanimité

2 – AFFAIRES FINANCIERES-BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Madame le Maire sort de la salle pour le vote des comptes financiers uniques 2024. Monsieur PERROT prend la Présidence de l'Assemblée.

2025-55

Rapporteur : Monsieur Didier JANNAUD

Comptes financiers uniques 2024 – Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget Principal et Budgets Annexes – Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-59 en date du 29 septembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances – Ressources Humaines et Culture » en date du 19 mai 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de chaque budget de la commune de Langres ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de chaque budget de la commune de Langres ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes financiers uniques, conformément aux documents budgétaires issus de la maquette réglementaire et présentant les résultats suivants :

LANGRES - BUDGET PRINCIPAL		2024	
		Total Budget	CFU
INVESTIS	Total Dépenses	10 042 525,19	8 837 916,06
	Total Recettes	10 042 525,19	8 642 691,04
	Solde Investissement	0,00	-195 225,02
FONCTIO	Total Dépenses	11 101 235,00	10 905 922,67
	Total Recettes	11 101 235,00	11 308 072,75
	Solde Fonctionnement	0,00	402 150,08
SOLDE GENERAL		0,00	206 925,06

LANGRES - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE		2024	
		Total Budget	CFU
INVESTIS	Total Dépenses	428 286,01	174 541,43
	Total Recettes	428 286,01	341 186,82
	Solde Investissement	0,00	166 645,39
FONCTIO	Total Dépenses	859 898,36	385 687,23
	Total Recettes	859 898,36	826 239,95
	Solde Fonctionnement	0,00	440 552,72
SOLDE GENERAL		0,00	607 198,11

LANGRES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		2024	
		Total	CFU
		Budget	
INVESTISSEMENT	Total Dépenses	789 000,00	226 767,91
	Total Recettes	1 210 910,18	1 185 880,05
	Solde Investissement	421 910,18	959 112,14
FONCTIONNEMENT	Total Dépenses	671 868,40	626 625,09
	Total Recettes	671 868,40	594 331,87
	Solde Fonctionnement	0,00	-32 293,22
SOLDE GENERAL		421 910,18	926 818,92

LANGRES - BUDGET ANNEXE POINFOR		2024	
		Total Budget	CFU
INVT	Total Dépenses	44 125,34	20 915,00
	Total Recettes	44 125,34	43 817,47
	Solde Investissement	0,00	22 902,47
FONCT	Total Dépenses	90 266,41	83 825,12
	Total Recettes	90 266,41	91 140,43
	Solde Fonctionnement	0,00	7 315,31
SOLDE GENERAL		0,00	30 217,78

LANGRES - BUDGET ANNEXE PRE		2024	
		Total Budget	CFU
FONCT	Total Dépenses	120 700,00	85 005,29
	Total Recettes	120 700,00	85 005,29
	Solde Fonctionnement	0,00	0,00
SOLDE GENERAL		0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte financier unique de chacun des budgets, présenté dans les tableaux de réalisation ci-dessus ;
- Note que ces résultats seront repris aux budgets supplémentaires 2025.

Adoptés à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	VOTE
Budget « Principal »	Pour :20 Contre : 0 Abstentions : (7) M CARDINAL JP, M FRANC JJ, Mme BECHEREAU M, Mme DELONG S, M HENRY P, Mme CHATEL B, Mme MORNAND (PO)
Budget Annexe «PRE »	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Annexe « POINFOR »	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Budget Annexe « Eau Potable »	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Budget Annexe « Assainissement »	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Madame DELONG remarque une croissance des charges de personnel de 23% entre 2019 et 2024 compensée par une baisse du compte 65 et demande ce qui a été réduit pour compenser cette augmentation. Le fonctionnement à caractère général a également augmenté de 15%.

Monsieur JANNAUD informe que le compte 65 a baissé du fait de la disparition de certaines contributions comme le fonds de concours au centre aquatique, les subventions d'équilibre pour le Programme de Réussite Educative. Certaines contributions ont également changé de compte. Les charges de personnels ont effectivement augmenté pour une grande partie en conséquences de décisions de l'Etat et pour 40% par choix de la collectivité, notamment afin d'augmenter les revenus des catégories C et des créations de postes.

Madame DELONG souhaite qu'une analyse financière prospective soit effectuée sur l'ensemble des projets initiés afin de voir quelle est la part d'augmentation d'impôts, la part d'emprunt, la crainte étant que l'ensemble des projets ne soit pas réalisable financièrement.

Monsieur JANNAUD répond que cette analyse est faite. Par ailleurs, la collectivité dispose d'une capacité d'emprunt estimée à environ 7 millions d'euros pour la mandature suivante en respectant un endettement largement supportable, soit sous les 10 millions d'euros. La limite pour une ville de la strate de la Ville de Langres étant de 14 millions d'euros. Certains anciens emprunts réalisés lors de la mandature de Messieurs NOLOT et LOISEAU arrivent à échéance. Cela permet de réaliser de nouveaux emprunts sans augmenter l'annuité de remboursement. Par ailleurs, les investissements conséquents sont aujourd'hui réalisés avec l'aide de subventions de partenaires, à hauteur de 70 à 80% du coût de l'opération. Enfin, le patrimoine obsolète est mis en vente, soit un gain potentiel de plus de 2 millions d'euros. L'ensemble de ces éléments permettra le financement de ces différents projets.

Monsieur FRANC demande quel patrimoine sera vendu pour 2 millions d'euros.

Monsieur JANNAUD indique que le bâtiment de La Poste est vendu pour 300 000 euros, ensuite pour des potentielles ventes, il est envisagé : la rue Cardinal Morlot, la Maison des Syndicats, l'ancienne école des Abbés Cordier, le Bâtiment de POINFOR, les parkings souterrains sous l'ancien magasin ALDI, et enfin l'ancien CCAS.

2025-56

Rapporteur : Monsieur Didier JANNAUD

Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget Principal et Budgets Annexes – Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n°2025-55 en date du 05 juin 2025 approuvant les Comptes Financiers Uniques du Budget Principal et des Budgets Annexes,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Ressources Humaines et Culture » en date du 19 mai 2025,
Après avoir entendu les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2024,
Constatant les résultats des Comptes Financiers Uniques de 2024,
Considérant l'arrêté des résultats 2024 consécutifs à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 de chaque budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ Approuve l'affectation des résultats de chaque budget, telle que proposée ci-après :

LANGRES – BUDGET PRINCIPAL		2024	
		Total Budget	CFU
INVES	Total Dépenses	10 042 525,19	8 837 916,06
	Total Recettes	10 042 525,19	8 642 691,04
	Solde Investissement	0,00	-195 225,02
FONCT	Total Dépenses	11 101 235,00	10 905 922,67
	Total Recettes	11 101 235,00	11 308 072,75
	Solde Fonctionnement	0,00	402 150,08
SOLDE GENERAL		0,00	206 925,06

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Investissement	- 195 225,02 €
Fonctionnement	402 150,08 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025

Investissement	D001	195 225,02 €
Fonctionnement	R002	206 925,06 €
	1068	195 225,02 €

LANGRES - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE		2024	
		Total Budget	CFU
INVESTIS	Total Dépenses	428 286,01	174 541,43
	Total Recettes	428 286,01	341 186,82
	Solde Investissement	0,00	166 645,39
FONCTION	Total Dépenses	859 898,36	385 687,23
	Total Recettes	859 898,36	826 239,95
	Solde Fonctionnement	0,00	440 552,72
SOLDE GENERAL		0,00	607 198,11

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Investissement	166 645,39 €
Fonctionnement	440 552,72 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025

Investissement	R001	166 645,39 €
Fonctionnement	R002	440 552,72 €

LANGRES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		2024	
		Total	CFU
		Budget	
INVESTISSEMENT	Total Dépenses	789 000,00	226 767,91
	Total Recettes	1 210 910,18	1 185 880,05
	Solde Investissement	421 910,18	959 112,14
FONCTIONNEMENT	Total Dépenses	671 868,40	626 625,09
	Total Recettes	671 868,40	594 331,87
	Solde Fonctionnement	0,00	-32 293,22
SOLDE GENERAL		421 910,18	926 818,92

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Investissement	959 112,14 €
Fonctionnement	- 32 293,22 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025

Investissement	R001	959 112,14 €
Fonctionnement	D002	32 293,22 €

LANGRES - BUDGET ANNEXE POINFOR		2024	
		Total	CFU
		Budget	
INVT	Total Dépenses	44 125,34	20 915,00
	Total Recettes	44 125,34	43 817,47
	Solde Investissement	0,00	22 902,47
FONCT	Total Dépenses	90 266,41	83 825,12
	Total Recettes	90 266,41	91 140,43
	Solde Fonctionnement	0,00	7 315,31
SOLDE GENERAL		0,00	30 217,78

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Investissement	22 902,47 €
Fonctionnement	7 315,31 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025

Investissement	R001	22 902,47 €
Fonctionnement	R002	7 315,31 €

Pour le **Budget Annexe « Programme de Réussite Educative »**, le résultat de l'exercice 2024 étant nul, aucune affectation n'est nécessaire

- Note que ces résultats seront repris aux budgets supplémentaires 2025.

Adoptés à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

AFFECTATION RESULTATS	VOTE
Budget « Principal »	Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0
Budget Annexe « POINFOR »	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Budget Annexe « Eau Potable »	Pour : 27

	Contre : 0 Abstention : 0
Budget Annexe « Assainissement »	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence de l'Assemblée.

2025-57

Rapporteur : Monsieur Didier JANNAUD

Budgets supplémentaires 2025 – Budget Principal et Budgets Annexes – Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 et M 49,
Vu les délibérations n°2025-1, 2025-2 et 2025-4 et 2025-5 en date du 30 janvier 2025 approuvant les budgets primitifs 2025 du Budget Principal et des Budgets Annexes « POINFOR », « Eau Potable » et « Assainissement »,
Vu la délibération n° 2025-55 en date du 05 juin 2025 approuvant les Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes « Assainissement », « Eau potable » et « POINFOR »,
Vu la délibération n° 2025-56 en date du 05 juin 2025 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes « Assainissement », « Eau potable » et « POINFOR »,
Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Ressources Humaines et Culture » en date du 19 mai 2025,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget supplémentaire de la Ville de Langres pour l'exercice 2025,
Considérant les projets de budget supplémentaire Principal « Ville » et budgets annexes proposés par le Maire au titre de l'exercice 2025, se décomposant ainsi qu'il suit :

LANGRES - BUDGET PRINCIPAL			2025			
			Budget Primitif	Report RAR 2024	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2025
INVESTISSEMENT	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			195 225,02 €	195 225,02
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140 000,00	0,00		140 000,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00		200 000,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	830 000,00	0,00		830 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	574 000,00	23 958,60	194 100,00	792 058,60
	204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	227 324,00	38 398,40	30 000,00	295 722,40
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 298 900,00	100 003,12	171 000,00	1 569 903,12
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 898 613,00	42 802,09	210 000,00	4 151 415,09
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00	0,00		10 000,00
	45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES				0,00
	4581	OPERATIONS SOUS MANDAT -DEPENSES-				0,00
	Total Dépenses		7 178 837,00	205 162,21	800 325,02	8 184 324,23
	024	PRODUITS DES CESSIONS	202 435,00	0,00	625 000,00	827 435,00
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 150 000,00	0,00	200 925,06	1 350 925,06
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00		200 000,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	681 000,00	0,00	195 225,02 €	876 225,02
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 892 802,00	312 291,96		3 205 093,96
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000,00	0,00	-344 233,81	1 655 766,19
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	52 600,00	0,00		52 600,00
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	16 279,00		16 279,00
	45	OPERATIONS SOUS MANDATS-RECETTES-				0,00
	Total Recettes		7 178 837,00	328 570,96	676 916,27	8 184 324,23
	Solde Investissement			123 408,75	-123 408,75	0,00
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 320 862,00		10 000,00	3 330 862,00
	012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	4 594 013,00			4 594 013,00
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	151 000,00			151 000,00
	022	DEPENSES IMPREVUES				
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 150 000,00		200 925,06	1 350 925,06
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 528 115,00			1 528 115,00
	66	CHARGES FINANCIERES	177 000,00			177 000,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00			8 000,00
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 000,00			8 000,00
	Total Dépenses		10 936 990,00	0,00	210 925,06	11 147 915,06
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			206 925,06 €	206 925,06
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 500,00			120 500,00
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140 000,00			140 000,00
	70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	902 407,00			902 407,00
	73	IMPOTS ET TAXES	5 294 433,00			5 294 433,00
	731	FISCALITE LOCALES	8 800,00			8 800,00
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 626 014,00			3 626 014,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	681 827,00		4 000,00	685 827,00
	76	PRODUITS FINANCIERS	8 209,00			8 209,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	154 800,00			154 800,00
	Total Recettes		10 936 990,00	0,00	210 925,06	11 147 915,06
	Solde Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE GENERAL					

LANGRES - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			2025				
			Budget Primitif	Report RAR 2024	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2025	
INVESTISSEMENT	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				0,00	
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 000,00			5 000,00	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	35 000,00			35 000,00	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			20 000,00	20 000,00	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 000,00			75 000,00	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	305 000,00		411 645,39	716 645,39	
	Total Dépenses		420 000,00	0,00	431 645,39	851 645,39	
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			166 645,39 €	166 645,39	
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			250 000,00	250 000,00	
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000,00		15 000,00	75 000,00	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	35 000,00			35 000,00	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				0,00	
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	325 000,00			325 000,00	
	Total Recettes		420 000,00	0,00	431 645,39	851 645,39	
Solde Investissement		0,00	0,00	0,00	0,00		
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	298 000,00		100 552,72	398 552,72	
	012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	80 000,00		70 000,00	150 000,00	
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			250 000,00	250 000,00	
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000,00		15 000,00	75 000,00	
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00			1 000,00	
	66	CHARGES FINANCIERES	8 000,00			8 000,00	
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 000,00	5 000,00	
	Total Dépenses		447 000,00	0,00	440 552,72	887 552,72	
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			440 552,72 €	440 552,72	
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 000,00			5 000,00	
	70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	250 000,00			250 000,00	
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				0,00	
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	192 000,00			192 000,00	
	Total Recettes		447 000,00	0,00	440 552,72	887 552,72	
	Solde Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE GENERAL						

LANGRES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			2025			
			Budget Primitif	Report RAR 2024	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2025
INVESTISSEMENT	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00			100 000,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00			20 000,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 000,00			70 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475 000,00			475 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	210 000,00			210 000,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00
	Total Dépenses		875 000,00	0,00	0,00	875 000,00
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			959 112,14 €	959 112,14
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00		50 000,00	230 000,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00			20 000,00
FONCTIONNEMENT	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	675 000,00		-675 000,00	0,00
	Total Recettes		875 000,00	0,00	334 112,14	1 209 112,14
	Solde Investissement		0,00	0,00	334 112,14	334 112,14
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			32 293,22 €	32 293,22
	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	288 000,00			288 000,00
	012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	70 000,00			70 000,00
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00		50 000,00	230 000,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00			1 500,00
	66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00			15 000,00
	Total Dépenses		554 500,00	0,00	82 293,22	636 793,22
FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				0,00
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00			100 000,00
	70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	330 000,00			330 000,00
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				0,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	124 500,00		82 293,22	206 793,22
	Total Recettes		554 500,00	0,00	82 293,22	636 793,22
	Solde Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE GENERAL					

LANGRES - BUDGET ANNEXE POINFOR			2025			
			Budget Primitif	Report RAR 2024	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2025
INVT	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00			21 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00			5 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00	937,50	21 964,97	32 902,47
	Total Dépenses		36 000,00	937,50	21 964,97	58 902,47
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			22 902,47 €	22 902,47
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 000,00			36 000,00
	Total Recettes		36 000,00	0,00	22 902,47	58 902,47
Solde Investissement		0,00	-937,50	937,50	0,00	
FONCT	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	14 000,00			14 000,00
	012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	19 000,00		7 315,31	26 315,31
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 000,00			36 000,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00		0,00	2 000,00
	Total Dépenses		71 000,00	0,00	7 315,31	78 315,31
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			7 315,31 €	7 315,31
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00			21 000,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000,00			50 000,00
	Total Recettes		71 000,00	0,00	7 315,31	78 315,31
	Solde Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE GENERAL						

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve les nouvelles inscriptions budgétaires telles que détaillées dans les tableaux ci-dessus, au titre du budget principal et des budgets annexes suivants :
- Budget eau potable (10003)
 - Budget assainissement (10005)
 - Budget POINFOR (10072)

Adoptés ainsi qu'il suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	VOTE
Budget « Principal »	Majorité des suffrages exprimés : Pour : 20 Contres : 7 M CARDINAL JP, M FRANC JJ, Mme BECHEREAU M, Mme DELONG S, M HENRY P, Mme CHATEL B, Mme MORNAND (PO) Abstentions : 0
Budget Annexe « POINFOR »	Unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Budget Annexe « Eau Potable »	Unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Budget Annexe « Assainissement »	Unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Madame CHATEL demande des précisions quant à la cession des parkings Place Bel Air.

Monsieur JANNAUD indique qu'actuellement 19 garages situés sous la Place Bel Air appartiennent à la Ville de Langres. Certains ne peuvent être loués suite à des problèmes d'infiltrations importants. La Ville de Langres est en copropriété avec le propriétaire de l'ancien magasin Aldi. L'ancien Aldi est vendu à une entreprise s'installant pour sa propre activité et la création de cellules commerciales. Les garages lui seraient cédés dans le même temps par la Ville de Langres.

Madame CHATEL s'interroge sur le projet global sur cette partie de la Ville, comprenant la Banane, la caserne des pompiers.

Monsieur JANNAUD répond que la Banane va être démolie et que l'intérêt de ce secteur est l'agrandissement du camping pour l'attractivité de la Ville.

Madame DELONG demande ce que prévoit le Plan Guide pour cet espace.

Monsieur JANNAUD indique qu'il ne prévoyait rien pour l'Aldi mais prévoyait l'accès de la voie du 8 mai à la Place Bel Air. Le Plan Guide prévoyait également la possibilité d'un parking souterrain sous la Place Bel Air mais qui ne paraît pas cohérent.

Madame DELONG trouve catastrophique de se priver de cette réserve foncière pour l'aménagement global de la Place Bel Air.

Madame le Maire précise que l'investisseur va permettre de réhabiliter cet ensemble qui est une « verrue » sur la place principale de l'entrée de la ville.

Madame DELONG informe que le Groupe Notre Parti c'est Langres votera contre puisque normalement le Budget Supplémentaire sert à faire des ajustements et qu'ici ce sont bien plus que des ajustements.

2025-58

Rapporteur : Monsieur Didier JANNAUD

Autorisations de Programme modifiées –Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

Vu l'avis favorable de la commission "Finances-Ressources Humaines et Culture" en date du 19 mai 2025,

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que ce dispositif permet de déroger au principe d'annualité budgétaire et autorise l'engagement des dépenses nécessaires au montage et à la réalisation d'opérations pluriannuelles.

Considérant qu'actuellement huit autorisations de programme ont été votées sur le budget principal.

Considérant, qu'aujourd'hui il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le montant global de l'autorisation de programme suivante :

- Voirie – aménagement nouveau groupe scolaire de Langres (AP 2022/2027) : ajuster les crédits de paiement de 1 M € à 800 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve la modification de l'autorisation de programme suivante :
 - Voirie – aménagement nouveau groupe scolaire de Langres (AP 2022/2027),
- Approuve le tableau général des autorisations de programme et la ventilation des crédits de paiement par année, ci-joint.

Adopté à l'unanimité

2025-59

Rapporteur : Monsieur Etienne PERROT

Requalification et restructuration des voiries : zone industrielle des Franchises, programme pluriannuel de remise en accessibilité multimodale - Demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2334-32 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines-Culture » rendu le 19 mai 2025,

Vu le rapport présenté,

Considérant les enjeux liés aux travaux de requalification et de restructuration des voiries de la zone industrielle des Franchises en les adaptant aux modes doux,

Considérant le projet de requalification et de restructuration des voiries dans la zone industrielle des Franchises consistant en la création d'une voie verte Avenue Jean Lepetz et Chemin de Miraux,

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) mais aussi d'autres subventions auprès d'autres partenaires,

Considérant qu'il convient d'approuver la réalisation du projet et de son plan de financement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve la réalisation du projet estimé à 91 619 € HT, ci-après présenté :

Travaux de création d'une voie verte Avenue Jean Lepetz	65 929,00 €
Travaux de création d'une voie verte Chemin Miraux	25 690,00 €
TOTAL de l'opération hors taxe	91 619,00 €

- Approuve le plan de financement ci-après :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		S	36 647,60 €	40,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		A	28 172,84 €	30,75%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		64 820,44 €	70,75%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		26 798,56 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		26 798,56 €	29,25%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			91 619,00 €	

- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions maximales auprès de l'Etat et du Département de la Haute Marne, comme exposé dans le plan de financement ainsi qu'auprès de tout autre financeur potentiel ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération, ainsi que les éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

Monsieur FRANC demande pourquoi ce sujet n'a pas été abordé en commission travaux.

Monsieur PERROT répond que ce sujet a bien été abordé.

Madame DELONG regrette qu'aucune subvention ne soit demandée à la Région.

Monsieur PERROT précise qu'il s'agit d'une enveloppe globale, sur la voirie la Région ne finance pas.

2025-60

Rapporteur : Monsieur Benjamin LAMBERT

Création d'une halle sportive rue Louis Lepitre – Acquisition de cellules commerciales – Convention entre la Ville de Langres et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) – Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.321-1 et suivants,
Vu la délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est en date du 30 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines-Culture » rendu le 19 mai 2025,

Vu le rapport présenté,

Considérant la nécessité de relocaliser plusieurs clubs sportifs du territoire occupant des locaux trop étroits ou vétustes,

Considérant le projet de la Ville de Langres de créer une halle sportive dédiée à l'haltérophilie et aux arts martiaux,

Considérant que, pour la réalisation de ce projet, la Ville de Langres a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) pour procéder à l'acquisition de trois cellules commerciales, vacantes depuis plusieurs années et localisées dans la zone d'activités économiques du Sabinus (rue Louis Lepitre),

Considérant la nécessité, dans ce cadre, d'établir une convention de projet entre la Ville de Langres et l'EPFGE fixant les modalités dudit projet.

Etant ici précisé que l'EPFGE doit acquérir trois cellules commerciales et en assurer le portage foncier pendant cinq ans, la Ville de Langres s'engageant à racheter les biens au plus tard le 30 juin 2030. Lors de l'achat des cellules par l'EPFGE, l'usufruit temporaire sera cédé à la Ville de Langres lui permettant de réaliser les études de maîtrise d'œuvre et de réaliser les aménagements intérieurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention de projet entre la Ville de Langres et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de projet entre la Ville de Langres et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, ci-jointe ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération, ainsi que les éventuels avenants.

Adopté à la majorité

CONTRES : 5 : M CARDINAL JP, Mme DELONG S, M FRANC JJ, Mme BECHEREAU M, Mme MORNAND S (PO)

Madame DELONG indique avoir demandé l'étude de faisabilité mais ne l'a pas reçue.

Madame le Maire répond qu'à ce stade il s'agit d'un document de travail et donc non diffusable.

Madame DELONG s'alerte que le paiement soit différé de 5 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des adhérents des clubs sportifs de Langres n'étant pas langrois, cet investissement devrait être porté par la Communauté de Communes du Grand Langres.

Madame le Maire précise que la compétence sportive n'est pas portée par l'intercommunalité.

Madame DELONG répond que les compétences peuvent être modifiées.

Madame DELONG demande de revenir sur le vote de son groupe estimant ne pas avoir eu le temps de voter.

Madame le Maire accorde la prise en compte du vote « contre » du groupe « Notre Parti c'est Langres ».

Monsieur VALENTIN regrette l'attitude de Madame DELONG depuis le début de la mandature. Monsieur VALENTIN demande à Madame DELONG si elle le filme avec son téléphone.

Madame le Maire précise à Madame DELONG qu'elle n'a pas le droit de filmer pendant la séance et qu'elle doit en demander l'autorisation.

Madame DELONG continuant de filmer sans répondre à ses sollicitations ni à celles de Monsieur VALENTIN, Madame le Maire lui demande, à plusieurs reprises, de sortir de la salle.

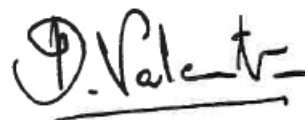
Madame le Maire sollicite une suspension de séance et demande de nouveau que Madame DELONG quitte le Conseil municipal.

Madame DELONG restant à sa place, Madame le Maire clôture la séance à 21h27.

Et ont signé :

Le Maire,
Anne CARDINAL

Le Secrétaire,
Damien VALENTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Valentin', with a horizontal line underneath.